

---

---

**N° 1996-0964 - domaine et administration générale - Limonest - Autorisation, à la société SOPIC, de déposer une demande de permis de construire sur une parcelle de terrain communautaire située au lieu-dit "les Tuileries" - Département de l'action foncière - Subdivision val de Saône -**

---

---

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 6 septembre 1996, par lequel monsieur le président :

**A - Expose ce qui suit :**

La communauté urbaine de Lyon a acquis en 1993, par voie de préemption, un terrain de 10 418 mètres carrés cadastré sous le numéro° 696 de la section H, situé lieu-dit "les Tuileries" à Limonest en vue de l'accueil d'activités tertiaires ou commerciales, en cohérence avec les principes contenus dans le schéma directeur d'urbanisme commercial.

Il est prévu de diviser ce terrain en deux parties dont l'une, de 5 418 mètres carrés, serait cédée à la société SOPIC, propriétaire d'une parcelle de terrain mitoyenne de 2 098 mètres carrés en vue d'accueillir sur ce site un hôtel et un restaurant, le compromis de cession étant en cours d'élaboration ;

**B - Propose** d'autoriser la société SOPIC ou toute société à elle substituée à déposer, d'ores et déjà, une demande de permis de construire sur ce terrain, cette autorisation ne valant pas autorisation de débiter les travaux ;

Vu le présent dossier ;

Oùï l'avis de sa commission domaine et administration générale ;

**DELIBERE**

**Autorise** la société SOPIC ou toute société à elle substituée à déposer, d'ores et déjà, une demande de permis de construire sur ce terrain, cette autorisation ne valant pas autorisation de débiter les travaux.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,